

Image not found or type unknown



Location d'un meuble sans bail

Par **FNOU**, le **29/07/2008** à **20:41**

Ma belle-soeur a été logé dans un meublé sans bail pendant plus de 3 mois pour un loyer de 400€.
Elle a juste fait une déclaration auprès de la CAF (350€ d'allocation versée direct à la locataire).
A ce jour, elle a émis quatre chèques de 400€ que la propriétaire n'a pas encore encaisser.
Cette dernière menace de les encaisser en même temps.
Est-ce légal ?